



## Inondation var du 15 juin 2010

Par **ericdevido**, le **21/10/2010** à **22:59**

Bonjour,

Mon beau pere a été sinistré au Muy le 15 juin dernier (terrain dévasté, 1m80 d'eau dans la maison, plus de meubles, de vêtements, voitures complètement détruites...)

Sa compagnie d'assurance a mandaté un expert qui est passé courant juillet et à qui, tous les devis, factures, déclarations, etc ont été remis.

Cet expert a réapparu le 16 septembre en déclarant que les devis des différents corps d'état étaient trop élevés mais que lui avait pris contact avec une entreprise de maçonnerie qui était moins chère et qu'elle pouvait attaquer les travaux immédiatement (uniquement pour la maçonnerie).

N'ayant plus de logement depuis trois mois, mon beau-père à accepter, par contre tout c'est passé verbalement, l'expert n'a fait signer aucun papier, ni meme présenter un quelconque rapport d'expertise...

Le lendemain, la dite entreprise a effectivement débuter, mais les travaux avançant, cette dernière ce charge de faire intervenir d'autre entreprises (autres que celles des devis fournis) donc aucune idée du coup des travaux et de part ce fait des indemnisations qui s'en suivront....

Et quand mon beau-père à téléphoné à son assurance pour savoir comment ce faire indemniser, il lui a été répondu qu'il fallait présenter les factures à l'expert et que se serai ce dernier qui procèderai à leur règlement et ce jusqu'à hauteur de la somme alloué pour le sinistre.

Donc en gros, l'expert n'a pas fait signer de rapport d'expertise, mais l'assurance lui aurrai débloqué les fonds quand à la réparation du sinistre.

C'est l'expert qui indemnise mais qui ? (les entreprises ou l'assuré)

L'expert mandate de son propre chef les entreprises qui vont effectuer les travaux sans pour autant que mon beau père ai vu et signer de devis.

Quand tout ça m'est parvenu aux oreilles, j'ai été plus que septique sur la légalité des choses, et c'est pour ces raisons que je me tourne vers vous pour avoir vos avis.

Je ne veux pas être mauvais langue, mais pour moi si il n'y a pas d'escroquerie de la part de l'expert là dessous, ça y ressemble drolement.

Et que faire? stopper les travaux, plainte à la gendarmerie, avertir la repression des fraudes ?

Merci d'avance